

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 17/11/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20221110-2022\_11\_01-DE

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 3 novembre 2022

### Date d'affichage :

Le 3 novembre 2022

### Nombre de conseillers

### Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Votants :** 30

### Votes exprimés :

**Pour :** 25

**Contre :** 0

**Abstention :** 5 (M. Leveau, M. Ravier,  
Mme Santacana, Mme Guichard, M. Leleu)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Rémi LEVEAU, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Nathalie SUPPLY à Madame Marie ARNOULT ; Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD ; Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA ; Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Marc LEONARD ; Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR ; Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Philippe DENIAU.

**Excusé(s) :** Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur José BONY, Monsieur Pascal GASNIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pascal DUPRÉ

## Délibération n°2022 – 11 – 01

### Administration générale

### Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au Pays Loire Touraine

*Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-11 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des délégués auprès du Pays Loire Touraine ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine ;

**Vu** la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

**Vu** la délibération 2022-09-01 du 29 septembre 2022 prenant acte de l'installation de Monsieur Cyrille Martin comme nouvel élu communautaire ;

**Considérant** la Communauté de Communes Val d'Amboise a adhéré en lieu et place des communes au syndicat mixte de Pays. Cette modification statutaire a été adoptée en 2003 à l'unanimité des communes membres.

**Considérant** que le syndicat du Pays Loire Touraine est administré par un Comité syndical composé des représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités et groupements adhérents. Chaque commune du territoire est représentée par 1 à 3 délégués titulaires et autant de délégués suppléants selon le nombre d'habitants.

	Nombre de délégués
Communes de moins de 2 500 habitants	1
Communes de 2 500 habitants et plus	2
Les 4 villes centres Amboise, Bléré, Château-Renault et Montlouis sur Loire	3

La représentativité des Communautés de Communes adhérentes correspond à la somme des représentants auxquels chaque commune membre de la Communauté de Communes pourrait prétendre à titre individuel (selon les strates applicables aux Communes, décrites ci-dessus).

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine est composé de délégués titulaires et autant de délégués suppléants désignés par les membres associés.

Pour la Communauté de Communes du Val d'Amboise, cela représente 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants.

**Considérant** la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait comme délégué au sein du comité syndical, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme nouveau délégué titulaire Monsieur Cyrille MARTIN au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine.
- **De prendre acte** de la nouvelle composition des représentants de la CCVA :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>AMBOISE : 3 titulaires et 3 suppléants</b>	
Bernard PEGEOT	Josette GUERLAIS
Thierry PRIEUR	José BONY
Alain OFFROY	Sandra GUICHARD
<b>CANGEY : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Jean-Michel LENA	Martine ROBINET
<b>CHARGE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Hervé MICHEL	Alexandra DUBEAU
<b>LIMERAY : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Virginie GAY-CHANTELOUP	Christine PERREAU-BOIRON
<b>LUSSAULT SUR LOIRE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Jean-Christophe RAULT	Jean-Jacques FRANCINEAU
<b>MONTREUIL EN TOURAINE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Claude CICUTTI	Eloïse MESLET
<b>MOSNES : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Christophe VILLEMAIN	Eric MARTINOT
<b>NAZELLES-NEGRON : 2 titulaires et 2 suppléants</b>	
Cyrille MARTIN	Catherine GUILLOT-MARTIN
Danielle VERGEON	Noëlle COURTAULT
<b>NEUILLE LE LIERRE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Natacha MOUGEOLLE	Philippe PONTILLON
<b>NOIZAY : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Maryne AMMANN	Kamelle KAHIA

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 17/11/2022 **SLO**

ID : 037-200043065-20221110-2022\_11\_01-DE

<b>POCE SUR CISSE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Claude COURGEAU	Jocelyn GARCONNET
<b>SAINT OUEN LES VIGNES : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Michel DESVAUX	Sophie PETIT
<b>SAINT REGLE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Christine FAUQUET	Claudine BELLEFILLE
<b>SOUVIGNY DE TOURAINE : 1 titulaire et 1 suppléant</b>	
Frédéric SAROUILLE	Armel JOUBERT

Le Président,

Thierry BOUTARD

